

VILLE PROPRE

Déchets ménagers

Vous ne vous y retrouvez plus dans les jours et horaires de collecte des différentes poubelles de vos déchets ménagers ? Retrouvez ici toutes les indications concernant la collecte des déchets à Béthune.

AU 1^{ER} JANVIER 2023

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT



EN + DES PAPIERS,
DES EMBALLAGES EN CARTON,
ALUMINIUM ET ACIER, VOUS
POURREZ TRIER LA TOTALITÉ DE
VOS EMBALLAGES EN PLASTIQUE.



Un doute, une question sur le tri ?

collecte@bethunebruay.fr · 03 21 57 08 78

Agglo Béthune-Bruay

www.bethunebruay.fr



ENSEMBLE, TRIONS +



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Fonctionnement de la collecte des déchets ménagers

Le ramassage des déchets des particuliers (ordures ménagères, déchets recyclables, verre et déchets verts) est assuré par la CABBALR.

Pour connaître les informations concernant la collecte des déchets à votre adresse, vous pouvez utiliser [l'outil interactif de la CABBALR](#).

Les ordures ménagères



Les déchets recyclables



Le verre



Les déchets verts



Les heures de sortie des poubelles

En fonction de l'heure de passage de la collecte de vos déchets ménagers, 2 cas de figure se présentent :

- > à partir de 18h, le jour même, en cas de ramassage nocturne (à partir de 20h)
- > à partir de 20h, la veille, en cas de ramassage matinal (à partir de 4h30 ou 8h)



Le non-respect des jours et horaires de sortie de poubelle est passible d'une contravention de 68€.

Informations pratiques

Collecte en sacs

Pour les rues dont la collecte des déchets ménagers se fait par sacs, la CABBALR met à votre disposition, gracieusement, des sacs poubelles noirs et jaunes.

Le retrait des sacs se fait aux Services techniques de Béthune sur présentation d'un justificatif de domicile.

La distribution des sacs poubelles se fait:

- > Le lundi de 9h à 12h
- > Le mardi de 13h30 à 16h30
- > Le mercredi de 9h à 12h
- > Le jeudi de 13h30 à 16h30
- > Le vendredi de 9h à 12h

Les sacs ne sont remis que pour les habitations ne disposant pas de bacs.

Collecte en bacs

Pour toute demande concernant les bacs roulants (déménagement, bac détérioré, trop petit...), vous pouvez remplir le formulaire "demande d'intervention bacs" et le retourner au service collecte de la CABBALR par mail ou courrier.

Déchets diffus spécifiques

Peintures, allume-feu, décapants, anti-mousses, chlore, etc., nombre de produits d'entretien, de bricolage et de jardinage sont dangereux pour la santé et l'environnement. Ils n'ont pas leur place dans votre poubelle. Il faut donc les ramener en déchetterie, dans leur emballage d'origine. Pour connaître tous ces « déchets diffus spécifiques », consultez le document dans la rubrique "A télécharger".

Réduire ses déchets

Compostez ! C'est une solution utile et fertile. Le compost est un matériau stable propre et sain, qui a de nombreux avantages :

- > Il améliore la fertilité de votre jardin
- > Il permet de réduire le volume de vos déchets de plus de 30%
- > Il permet d'économiser eau et engrais

Dans un coin de votre jardin ou même sur votre balcon, le compost est facile à mettre en place !

Consultez le "guide du compostage" disponible dans la rubrique "A télécharger" !